

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

DIX-NEUVIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE SUR LES PECHEES
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 3 - 7 août 1987)

EXPOSE NATIONAL - NOUVELLE-ZELANDE

INTRODUCTION

La Nouvelle-Zélande a proclamé, en 1978, la création d'une zone économique exclusive et les pêcheries relevant de sa juridiction ont depuis lors connu d'énormes changements.

Des changements notables ont été constatés dans les domaines suivants : nombre d'espèces débarquées, prise totale, pratique de la pêche hauturière par les pêcheurs locaux, systèmes de gestion des pêcheries et recettes d'exportation attribuables aux produits de la pêche.

Les années écoulées depuis 1978 ont vu, en particulier :

- a) le remembrement des pêcheries côtières (poisson, crustacés et mollusques);
- b) la mise en place, pour la pêche du poisson, d'un système de gestion par quotas individuels transférables;
- c) la création de nouvelles pêcheries de profondeur pour l'exploitation, en particulier, de Hoplostethus atlanticus (orange roughy), de Macruronus novaezelandiae (hoki), et de Alloctytus sp. et Pseudocyttus maculatus (oreo dory);
- d) la place moins grande prise par l'exploitation en association de senneurs pour la pêche de thonidés et l'intensification de la pêche locale à la traîne - notamment pour l'exploitation du germon;
- e) le développement important de certaines formes d'aquaculture, notamment l'élevage des moules;
- f) l'amélioration soutenue de l'infrastructure de recherche et de surveillance.

Ce document résume brièvement les principaux aspects de ces changements et donne, au tableau 1, un état récapitulatif des quantités débarquées, pour les principales espèces, en 1978 et 1985.

PECHE COTIERE - POISSON

La crainte d'une surexploitation des ressources côtières en poissons a fait qu'un moratoire a été décrété en 1982 portant sur la délivrance de nouveaux permis de pêche. Cette mesure a été suivie par la création d'un système fondé sur le contingentement des prises qui s'applique à 22 espèces de poissons côtiers depuis le 1er octobre 1986.

Il fallait, au titre de ce système de quotas individuels transférables, établir une prise totale autorisée (PTA) annuelle pour chaque "stock" de chaque espèce. On a ensuite alloué un quota à chaque exploitant sur la base de sa production antérieure.

Les pêcheurs pouvaient revendre leurs quotas au gouvernement grâce à un système d'adjudication prévu pour les cas où les prises antérieures dépassaient la prise totale autorisée. Quand les autorités ne recevaient pas assez de quotas pour atteindre la PTA elles procédaient à une diminution obligatoire des quotas alloués aux pêcheurs.

Une fois acquis, les quotas, qui représentent le droit de pêcher certaines quantités de poissons, peuvent être vendus ou loués et ils sont considérés, en tout état de cause, comme un bien privé.

La mise en place de ce système de quotas individuels transférables a amené de nombreux pêcheurs à abandonner ce secteur d'activité et entraîné le regroupement des quotas entre les mains d'un petit nombre de personnes. Des éléments de contrôle ont été incorporés dans la législation afin d'empêcher qu'une seule personne puisse avoir en sa possession plus de 20% des quotas concernant une espèce dans une zone de gestion donnée ou plus de 35% des quotas pour toutes les espèces et l'ensemble du pays.

Les principaux problèmes imputables à la création de ce système sont les suivants :

- a) manque d'informations sur lesquelles fonder le calcul de la PTA;
- b) rejet des poissons les moins prisés au profit de ceux présentant un plus grand intérêt commercial;
- c) problèmes posés par la gestion des espèces constituant les prises fortuites auxquelles peuvent également s'appliquer les quotas.

En plus du système en question, le gouvernement a établi une redevance que doivent acquitter annuellement les détenteurs de quotas de pêche sur tous les quotas qu'ils possèdent. Le niveau de la redevance est calculé en fonction du prix de chaque espèce au débarquement.

PECHE COTIERE -LANGOUSTE

L'exploitation des deux principales espèces de langoustes en Nouvelle-Zélande demeure l'une des formes de pêche côtière les plus régulières et les plus rentables. Entre 1978 et 1985, les quantités débarquées ont fluctué dans les limites d'une fourchette allant de 4 000 à 5 000 tonnes par an.

La limitation, à partir de 1978-1979, de l'accès à la pêcherie a entraîné une diminution progressive du nombre de bateaux, diminution compensée toutefois par l'augmentation graduelle du nombre moyen de casiers pour chaque bateau.

On a récemment examiné des propositions tendant à la mise en place d'un système de quotas individuels transférables s'appliquant également à cette pêcherie, et qui devrait être mis en oeuvre en 1988-1989.

PECHE COTIERE - MOLLUSQUES

Les principales espèces de mollusques qui intéressent les pêcheurs commerciaux sont la moule, la coquille Saint-Jacques, l'huître et le paua (ou ormeaux).

La pêche aux moules a progressivement perdu en importance jusqu'à atteindre un niveau négligeable. Les bancs de moules exploités à la drague semblent désormais incapables de soutenir ce genre de pêche alors que les moules d'élevage tiennent maintenant une grande place sur le marché.

On pêche environ 3 000 tonnes de coquilles Saint-Jacques par an. La pêcherie de la zone de Nelson, dont la production avait atteint 10 000 tonnes en 1975, a connu un déclin spectaculaire et a été fermée pendant deux ans, en 1981 et 1982. Elle est relativement stable depuis 1983, année de sa réouverture et de la mise en place d'un contrôle strict des prises et de l'effort.

Pour ce qui est de la coquille Saint-Jacques, l'évolution à venir sera essentiellement fonction de la mise en place des projets prévus pour la valorisation de la pêcherie (voir ci-dessous).

En Nouvelle-Zélande, les principaux lieux où l'on pêche les huîtres sont le détroit de Foveaux dans l'île du Sud, et la zone de Nelson. Les huîtres sont pêchées à la drague. La production s'est stabilisée autour de 9 000 tonnes par an, bien qu'une épidémie de Bononia ait entraîné une forte réduction des quotas attribués pour le détroit de Foveaux.

En Nouvelle-Zélande, la pêche des paua (ormeaux) se fait par la plongée en apnée. Un contrôle de la pêcherie a été mis en place à partir de 1982 en limitant le nombre de permis délivrés, par crainte de voir les quantités débarquées (plus de 1 300 tonnes par an) dépasser le niveau de rendement soutenable.

Cependant, l'effort a continué d'augmenter malgré le plafonnement du nombre de permis aussi a-t-on institué, en 1985, des quotas individuels et une prise totale autorisée.

Les pêcheurs s'intéressent depuis peu à d'autres mollusques, par exemple, les différentes espèces de mactres d'Amérique (Spisula solidissima) et le vanneau (Chlamys sp.).

PECHE EN HAUTE MER

En Nouvelle-Zélande, l'évolution la plus importante qu'a connue la pêche ces dernières années concerne la pêche en haute mer.

Depuis 1978, on a découvert de fortes concentrations de Hoplostethus atlanticus dans différentes zones situées en bordure du plateau continental, à des profondeurs allant de 700 à 1 200 mètres. La prise totale autorisée est maintenant de 58 000 tonnes environ.

Les autres grandes pêcheries hauturières à se développer sont les zones d'exploitation des différentes variétés d'oreo dory où la PTA est actuellement d'environ 24 000 tonnes et celles où l'on pêche le hoki où la PTA, récemment augmentée s'établit à 250 000 tonnes.

Ces pêcheries connaissent encore un développement rapide et, bien qu'elles soient difficiles à étudier, une grande part de nos efforts de recherche se portent sur l'évaluation des stocks de poisson appartenant à ces espèces.

CALMARS

En Nouvelle-Zélande, le calmar se pêche à la turlutte ou au chalut par des navires étrangers titulaires de permis ou par des bateaux locaux. La prise totale autorisée est de 105 000 tonnes.

L'exploitation porte sur deux espèces apparentées de Nototodarus sloanii (arrow squid) pour lesquelles, du fait de leur similitude, on utilise les mêmes techniques de pêche et de commercialisation.

En 1985, la pêche au calmar venait en deuxième position par ordre de rentabilité, rapportant cette année-là 102 millions de dollars en recettes d'exportation.

Le chalutage s'effectue à proximité des Iles Auckland et représente environ 45% de la prise totale. La pêche à la turlutte couvre une zone bien plus étendue et, actuellement, 100 à 180 navires s'y consacrent de décembre à juin.

THONIDES

L'exploitation en association de senneurs pour la pêche à la bonite dans le nord du pays a progressivement diminué au cours des dernières années, la pêche à la senne étant désormais effectuée par des navires locaux seulement.

En ce moment, le principal centre d'intérêt est la pêche du germon à la traîne qui fait l'objet d'une présentation détaillée dans un autre document où figurent également des informations sur les palangriers étrangers pêchant dans la ZEE de la Nouvelle-Zélande.

AQUACULTURE

L'espèce la plus importante pour l'industrie aquacole est la moule verte Perna canaliculus qui a donné plus de 10 000 tonnes en 1985, produites surtout dans la zone des Marlborough Sounds.

Depuis 1978, on enregistre dans le nord de la Nouvelle-Zélande une légère diminution de la production de Crassostrea glomerata (huître de roche); on s'intéresse désormais moins à cette espèce endémique au profit de l'huître du Pacifique (Crassostrea gigas).

Par ailleurs, l'aquaculture porte aussi beaucoup sur la coquille Saint-Jacques et l'ormeau. La coquille Saint-Jacques constitue la base d'un projet de valorisation mis en place dans la région de Nelson. Des naissains naturels sont capturés en grand nombre pour être remis à l'eau sur un habitat approprié, la récolte se faisant ensuite par les méthodes de drague habituelles. Un projet pilote a été mené à bien avec le plus grand succès en collaboration avec l'OFCE, un organisme japonais.

Différents projets sont à l'étude qui visent à améliorer les stocks d'ormeaux et à utiliser des juvéniles de pisciculture pour élever en culture des ormeaux destinés aux marchés de luxe. Les premiers résultats obtenus sont déjà très prometteurs.

RECHERCHE

Les recettes d'exportation totales de la Nouvelle-Zélande, pour ce qui est des produits de la pêche, se situent actuellement à environ 700 millions de dollars par an. Les dépenses allouées annuellement à la recherche sont de l'ordre de 9 millions de dollars.

Environ 160 chercheurs travaillent dans le domaine halieutique et pensent bénéficier du soutien de deux navires de recherche.

Les principaux projets de recherche sont axés sur l'évaluation des stocks de vivaneaux, de Hoplostethus atlanticus, de Macroronus novaezelandiae, de langoustes et de calmars. Des programmes de moindre envergure sont consacrés à Nemadactylus macropterus (tarakihi), au germon, aux différentes variétés d'oreo dory, à Thyrsites atun (thyrsites), aux coquilles Saint-Jacques et aux huîtres.

Le modeste programme de recherche aquacole porte actuellement sur les ormeaux et les moules.

En l'absence de navires de recherche appropriés, la recherche en haute mer est conduite sur des navires commerciaux affrétés. On escompte une amélioration importante de notre infrastructure de recherche sur les stocks de poissons de profondeur avec le nouveau navire conçu pour la recherche (70 mètres) dont l'achat vient d'être annoncé par le gouvernement.

De nouveaux progrès ont été enregistrés en matière de collecte des données grâce au lancement, en 1986, d'un programme d'observation scientifique aux termes duquel de 40% à 60% de tous les grands chalutiers pêchant dans la ZEE de la Nouvelle-Zélande embarquent une équipe de deux observateurs.

Pour de plus amples renseignements sur tous les aspects de la pêche en Nouvelle-Zélande, s'adresser à :

The Manager
Fisheries Research Centre
P. O. Box 297
Wellington
Nouvelle-Zélande

TABLEAU 1 : QUANTITES DEBARQUEES (EN TONNES) EN 1978 ET 1985 ET NOMBRE DE BATEAUX EXPLOITANT ACTUELLEMENT LES PRINCIPALES PECHERIES DE NOUVELLE-ZELANDE

	<u>1978</u>		<u>1985</u>	
1. Production aquacole				
Moules	800		10 759	455
Huîtres	1 079		795	établissements d'élevage
2. Mollusques				
Total	16 413		20 608	
Moules	705		112	
Huîtres	9 879		8 755	151
Coquilles Saint-Jacques	3 090		3 204	bateaux
Ormeaux	581		887	
3. Langoustes				
Total	3 751		5 489	816 bateaux
4. Calmars				
Pêche locale	9 698		43 830	
Pêche étrangère	30 686		42 909	
5. Poissons côtiers				
Total	69 578		87 063	
Vivaneau	17 660	Julienette	9 728	
Carangue australienne	6 526	Vivaneau	8 749	
Thyrsite	5 197	<u>Galeorhinus australis</u> (school shark)	4 176	
Julienette	4 720	<u>Thyrsite</u>	3 228	
<u>Nemadactylus macropeterus</u> (tarakihi)	4 189	Emissole	3 195	
6. Poissons de profondeur- pêche locale				
Total	1 286		160 503	54
<u>Seriolella punctata</u> (silver warehou)	631	<u>Hoplostethus atlanticus</u> (Orange roughy)	40 006	bateaux
<u>Macruronus novaezelandiae</u> (hoki)	163	<u>Macruronus novaezelandiae</u> (hoki)	34 673	
Julienette	124	Oreo divers	22 356	
<u>Nemadactylus macropeterus</u> (tarakihi)	67	<u>Thyrsite</u>	14 112	
Merlan bleu austral	63	Chinchard	10 285	
7. Chalutiers étrangers sous permis				
Total	73 949		50 988	27
Merlan bleu austral	19 476	<u>Macruronus novaezelandiae</u> (hoki)	11 969	bateaux
Oreo divers	10 997	Merlan bleu austral	7 248	
<u>Macruronus novaezelandiae</u> (hoki)	8 543	<u>Thyrsite</u>	5 143	
<u>Thyrsite</u>	7 254	Chinchard	3 246	
Chinchard	4 786	Julienne (<u>Genypterus blacodes</u>)	3 126	